

SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE



Rapport d'activités 2015



SOMMAIRE

La Vie politique et administrative du Syndicat

Les élus p.3

Le personnel p.5

Le Rapport financier

Les recettes en 2015 p.5

Les dépenses en 2015 p.5

Le compte administratif en 2015 p.6

Les temps forts de 2015 concernant l'élaboration du SCOT Loire Centre

Un nouveau débat sur le projet de PADD p.7

L'élaboration du Document d'orientations et d'Objectifs p.7

Les autres travaux engagés sur 2015

Les avis du Syndicat mixte sur les documents de planification p.11

La participation du Syndicat à la démarche Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise p.12

Les perspectives sur l'année 2016

La vie politique et administrative du Syndicat

Le Bureau syndical s'est réuni à 37 reprises pour préparer les nombreuses réunions de travail avec les élus organisées au cours de l'année 2015 et le Comité syndical à 6 reprises les 17 Février, 24 Mars, 7 Avril, 19 Mai, 27 Octobre et 15 Décembre 2015 pour gérer les affaires du syndicat.

Au cours de l'année, ce sont au total 10 délibérations qui ont été prises (Cf. Tableau des délibérations en annexe).

→ Les élus

Les représentations au sein du syndicat sont les mêmes que celles issues des dernières élections à une exception près, Monsieur Denis TAMAIN a remplacé Madame Denise MAYEN au sein du Comité syndical au cours de cette année 2015.

✓ Le Bureau syndical

Pour rappel, il est composé de 7 membres, à raison d'un représentant par intercommunalité membre, soit le Président et 6 Vice-Présidents.

- Président : M. Lucien MOULLIER, CC du Pays d'Astrée
- 1^{er} Vice-Président : M. Jean-François NEYRAND, CC du Pays entre Loire et Rhône
- 2^{ème} Vice-Président : M. Jean-Pierre TAITE, CC de Feurs en Forez
- 3^{ème} Vice-Président : M. Georges BERNAT, CC des Vals d'Aix et Isable
- 4^{ème} Vice-Président : MM. Sylvie ROBERT, CC des Montagnes du Haut Forez
- 5^{ème} Vice-Président : M. Christian MOLLARD, CC des Collines du Matin
- 6^{ème} Vice-Président : M. Jean-Claude TISSOT, CC de Balbigny

✓ Le Comité syndical

Pour rappel, il est composé de 27 délégués élus par les organes délibérants des membres du Syndicat selon la répartition ci-dessous :

- | | |
|---|------------|
| - Communauté de communes de Balbigny | 4 délégués |
| - Communauté de communes des Collines du Matin | 3 délégués |
| - Communauté de communes de Feurs en Forez | 6 délégués |
| - Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez | 2 délégués |
| - Communauté de communes du Pays d'Astrée | 5 délégués |
| - Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône | 5 délégués |
| - Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable | 2 délégués |

Cette répartition est proportionnelle à la population municipale de chaque communauté de communes. Aucune communauté de communes ne peut avoir moins de délégués.

Les membres du Comité syndical sont :

Communauté de communes de Balbigny

Jean Claude TISSOT, Véronique CHAVEROT, Marcel GEAY, Pascal VELUIRE

Communauté de communes des Collines du Matin

Jean-Michel MERLE, Christian MOLLARD, Marc RODRIGUE

Communauté de communes de Feurs en Forez

Jean-Pierre TAITE, Brigitte BRATKO, Simone COUBLE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Jean-Luc POYADE

Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez

Sylvie ROBERT, Denis TAMAIN

Communauté de communes du Pays d'Astrée

Lucien MOULLIER, Michel BRUN, Ludovic BUISSON, Hubert COUDOUR, Bernard MIOCHE

Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône

Hubert ROFFAT, Pierre COLOMBAT, Paul DELOIRE, Jean-Paul JUSSELME, Jean-François NEYRAND

Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable

Georges BERNAT, Alain BERAUD

√ La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Pour rappel, elle est composée de 11 membres :

- **Le Président du syndicat mixte (Président de la CAO) :**
Lucien MOULLIER
- **5 membres titulaires élus au sein du Comité syndical le 8 Juillet 2014 :**
Jean-François NEYRAND, Jean-Pierre TAITE, Georges BERNAT, Sylvie ROBERT, Christian MOLLARD
- **5 membres suppléants élus au sein du Comité syndical le 8 Juillet 2014 :**
Véronique CHAVEROT, Hubert ROFFAT, Alain BERAUD, Julien DUCHE, Denis TAMAIN (en remplacement de Madame Denise MAYEN)

√ La Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR)

Pour rappel, elle est composée de 14 membres :

- **7 membres titulaires (représentant chacun une communauté de communes membre du syndicat) :**
Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Jean-Pierre TAITE, Georges BERNAT, Sylvie ROBERT, Christian MOLLARD, Jean-Claude TISSOT
- **et de 7 suppléants (représentant chacun une communauté de communes membre du syndicat) :**
Marc RODRIGUE, Julien DUCHE, Alain BERAUD, Pierre COLOMBAT, Véronique CHAVEROT, Denis TAMAIN (en remplacement de Madame Denise MAYEN), Ludovic BUISSON

→ Le personnel

Il n'y a pas eu de changement par rapport à 2014. Madame BOMBENON, chargée de mission du SCOT Loire Centre, assure toujours le suivi de l'élaboration du SCOT Loire Centre et du fonctionnement du Syndicat et madame Sylvie GAILLARD, attachée territoriale principale de la Communauté de communes de Feurs en Forez, la gestion du budget du Syndicat, l'émission des titres et mandats, la gestion des payes...

Le rapport financier

Le Budget primitif de 2015 a été voté pour un montant de 274 891,62 € en section de fonctionnement et de 1 657,02 € en section d'investissement (total : 276 548,64 €).

→ Les recettes 2015

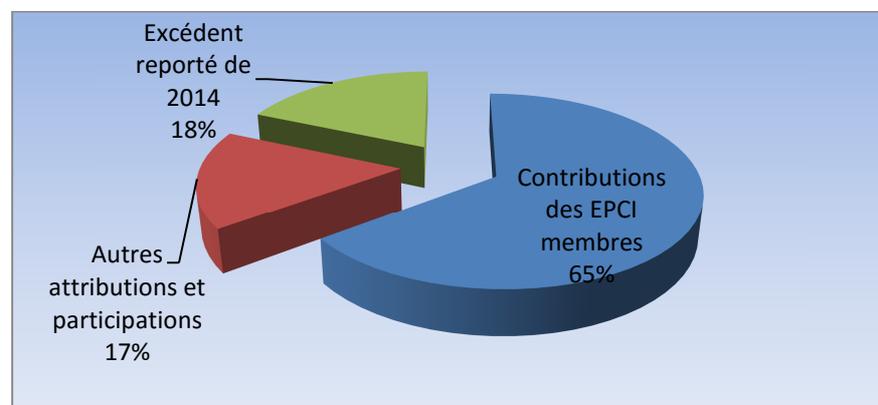
La contribution des Communautés de communes membres du syndicat s'élève à 175 000,02 €.

Le report de l'excédent de fonctionnement de 2014 (soit 49 891,62 €) et les subventions attendus sur 2015 (50 000 € de la subvention SCOT rural) ont globalement permis de maintenir la cotisation par habitant 2015 à hauteur de celle de 2014.

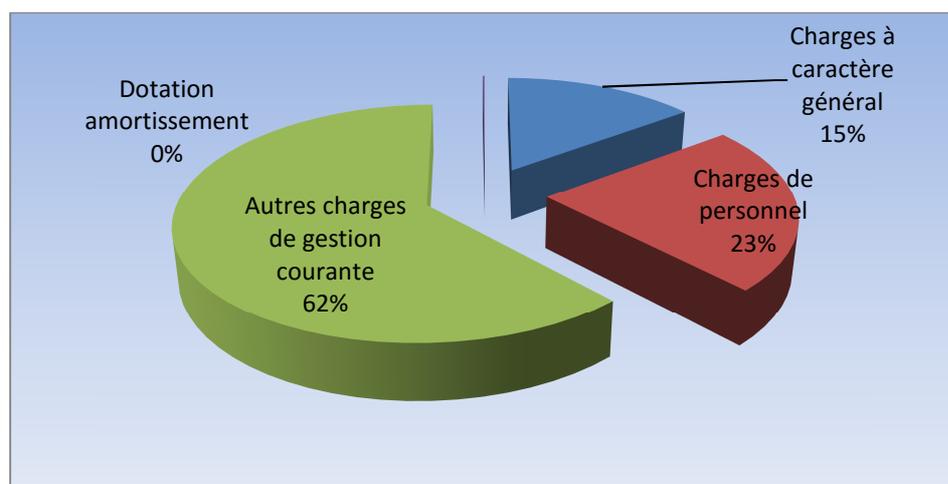
Pour rappel, évolution de la cotisation depuis 2012, année de mise en route effective de l'étude d'élaboration du SCOT:

Année	Cotisation
2012	1,08 €/habitant
2013	2,86 €/habitant
2014	2,39 €/habitant
2015	2,38 €/habitant

Finalement, la subvention SCOT rural perçue en 2015 a été de 45 000 €.



→ Les dépenses 2015



Les dépenses engagées sur 2015 sont liées :

- aux charges de personnels,
- aux charges à caractère général liés au fonctionnement du syndicat (documentation générale, frais administratifs, affranchissements, fournitures, assurance...), à l'étude adéquation besoins/ Ressources en eau potable et à l'évaluation environnementale du projet de SCOT,
- aux autres charges de gestion courante comprenant pour l'essentiel l'assistance de l'agence d'urbanisme Epures pour l'élaboration du SCOT Loire Centre,
- et à l'amortissement du matériel informatique.

→ Le compte administratif 2015

Le compte administratif, document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2015, a été approuvé en Comité syndical le 17 Février 2016 avec un excédent de fonctionnement de 42 951,31 € et un excédent d'investissement de 1 657,02 €. L'excédent de fonctionnement a été reporté aux recettes de fonctionnement de 2016.

Cet excédent de fonctionnement reste lié aux prévisions budgétaires qui avaient été réalisées pour le règlement des études complémentaires (restant dû de l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable, étude gisements fonciers et évaluation environnementale).

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2014
Réalizations	Section de fonctionnement	269 891,64 €	226 940,33 €	42 951,31 €
	Section d'investissement	1 657,02 €	0,00 €	1 657,02 €
	Budget total	271 548,66 €	226 940,33 €	44 608,33 €
reste à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget total		271 548,66 €	226 940,33 €	44 608,33 €

Les temps forts de 2015 concernant l'élaboration du SCOT Loire Centre

→ L'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Les règles permettant la mise en œuvre du projet politique, établi dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), sont à inscrire dans un document nommé Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) que chaque collectivité devra considérer dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification de son document d'urbanisme local, ce dernier devant être compatible avec les dispositions inscrites dans ce DOO.

Dès Octobre 2014, un travail en deux phases avait été engagé :

- Une phase d'échanges entre les Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Chambres consulaires) et le Comité syndical afin de contribuer à l'élaboration d'un projet partagé.
- Une phase de travail technique alimentant un travail de projet politique et dont l'objectif était de fixer les grandes lignes du DOO.

Les Comités techniques avaient pour objectif de fournir des éléments techniques nécessaires aux débats du Syndicat (les Groupes de travail d'élus), informer celui-ci des points essentiels attendus par les PPA. Les Groupes de travail élus, composés des membres du Comité syndical, ont permis d'engager le débat politique sur le thème concerné, de veiller à la traduction dans le projet de DOO des objectifs stratégiques des élus (écoute des territoires, analyse des propositions...).

Ce travail amorcé sur la fin 2014 s'est poursuivi au cours de l'année 2015.

Les instances et réunions mises en place sur 2015 ont été les suivantes :

- . 2^{ème} Groupe de travail élus sur « La consommation foncière » le 6 Janvier.
- . Comité technique sur « Déplacement » le 12 Janvier.
- . Groupe de travail élus sur « Déplacement » le 20 Janvier.
- . Comité technique sur « Agriculture » le 21 Janvier 2015.
- . Groupe de travail élus sur « Agriculture » le 27 janvier.
- . Comité technique sur « Consommation foncière-vocation résidentielle » le 5 Février.
- . Groupe de travail élus sur « Consommation foncière » le 3 Mars.
- . Comité technique sur « Habitat et diversification » le 9 Février.
- . Groupes de travail élus sur « Habitat et diversification » les 17 et 24 Février.
- . Comité technique sur « Trame Verte Bleue » le 11 Mars.
- . Groupe de travail élus sur « Trame Verte Bleue » le 17 Mars.

L'ensemble de ce travail et des échanges qui ont eu lieu au sein des Comités techniques ont amené le Syndicat à :

1- Ajuster son projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Un nouveau projet de PADD a été présenté à l'occasion d'une réunion exceptionnelle des élus territoriaux organisée le 4 Février 2015 à la Maison de la commune à Feurs. Il a permis de réunir 130 élus pour échanger et entendre les observations des élus sur le projet de PADD avant que ces orientations ne soient portées au débat en Comité syndical. Les observations formulées n'ont pas engendré une remise en question des orientations inscrites.

Après lecture du projet de PADD en séance le 7 Avril 2015, un débat sur les orientations inscrites dans ce document a été engagé en Comité syndical.

Les principaux points ayant fait l'objet de discussions :

. La densification projetée autour des gares/ la prévention des risques et nuisances : veiller à la bonne articulation de ces orientations dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ;

. Le tourisme et les loisirs : parler d'itinéraires plutôt que de sentiers ; ne pas se contenter de préserver les continuités existantes mais aussi encourager les continuités possibles lorsque celles-ci n'existent pas ;

. Les Zones d'Activités d'Intérêt National : les destiner à l'accueil d'entreprises exogènes en priorité ;

. Les zones humides : Veiller à la déclinaison de la disposition du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes qui les concerne dans le DOO, au même titre que les autres dispositions du SAGE qui s'imposent au Scot dans un rapport de compatibilité.

A la suite de ce débat, il a été décidé l'organisation d'une conférence de presse pour faire connaître à la population l'avancement des travaux du Syndicat et le projet dans son état d'avancement et une mise en ligne de ce projet débattu et envoi aux Intercommunalités membres pour diffusion aux maires et envoi aux personnes publiques associées.

2- Définir les objectifs et orientations à inscrire dans le DOO

Les Groupes de travail élus se sont poursuivis ensuite du 19 Mai au 3 novembre 2015. 13 rencontres ont eu lieu pour procéder à une relecture fine du projet de DOO et affiner les règles édictées au regard notamment des résultats de l'Evaluation environnementale et des remarques formulées par les Personnes Publiques Associées.

Deux thématiques, une fois les grands principes définis dans le projet de DOO, ont été travaillées directement avec les Maires des communes concernées pour préciser les règles sur leur territoire :

3- Le tracé des limites intangibles à l'urbanisation sur certains corridors écologiques où des risques potentiels en lien avec la proximité de l'urbanisation se sont révélés.

4- Les orientations pour les secteurs commerciaux d'implantation périphérique inscrits dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

De l'ensemble de ce travail itératif avec les différentes instances, le projet de Scot Loire Centre s'est enrichi.

Un comité de pilotage ayant réuni à la fois les délégués du Comité syndical et les Personnes Publiques Associées a clôturé l'année 2015 pour un échange sur le projet de DOO avant un arrêt du projet envisagé sur le 1^{er} semestre 2016.

→ Poursuite de l'évaluation environnementale

Pour rappel, l'évaluation environnementale est une obligation réglementaire qui est faite aux SCOT d'évaluer les incidences de son projet sur l'environnement. Elle constitue une pièce incontournable du projet de SCOT. Celle-ci a été engagée en septembre 2014.

Après une 1^{ère} phase d'analyse critique de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT Loire Centre, une hiérarchisation des enjeux identifiés a été opérée et une évaluation des choix retenus a été réalisée au fur et à mesure de l'avancement de l'écriture du DOO.

Des propositions ont été faites par le Bureau d'études INDDIGO pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans le projet du SCOT Loire Centre. L'écriture du DOO a pris en compte ces propositions qui ont été discutées par les élus à l'occasion des groupes de travail élus.

→ Poursuite de l'étude gisements fonciers avec EPORA

Pour rappel, cette étude a fait l'objet d'une convention entre le Syndicat mixte et l'EPORA. L'atlas foncier constituant le volet 1 de cette étude a été livré au Syndicat en fin d'année 2015. Il a été décidé de l'annexer au dossier du SCOT Loire Centre de manière à faciliter le travail des collectivités concernées sur l'identification des friches et la réflexion sur leur devenir.

→ Poursuite de l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable

Face à la nécessité pour le Syndicat de finaliser l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable au vu de l'avancée du projet du SCOT Loire Centre, notamment pour la prise en compte du 3^{ème} scénario de développement souhaité par le Syndicat, le Syndicat a procédé lui-même à la collecte d'informations complémentaires auprès des collectivités distributrices sur 2015.

Par ailleurs, le Comité syndical a accepté un avenant intégrant une reprise du dossier de mai 2014, l'étude du 3^{ème} scénario de développement, la tenue de deux réunions de travail ainsi que des compléments concernant les 3 scénarios étudiés.

L'ensemble des données collectées par le Syndicat auprès des collectivités distributrices et les données du 3^{ème} scénario de développement stabilisé seront communiquées à SAFEGE pour la finalisation de cette étude qui sera annexée au dossier du SCOT Loire Centre.

Les autres travaux engagés sur 2015

→ Les avis du Syndicat mixte sur les documents de planification

Le Syndicat mixte a participé aux réunions de travail organisées par les communes dans le cadre de l'élaboration, la modification ou la révision de leur document d'urbanisme et son avis a été sollicité avant enquête publique.

Le Syndicat a également été sollicité par les communes pour l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et ainsi déroger à l'article L122-2 du Code de l'urbanisme pour celles qui étaient concernées.

La CADUR, Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme, a examiné les affaires qui lui ont été soumises et a émis un simple avis et/ou formulé des propositions permettant de préparer les avis et accords rendus par le Président dans la cadre de sa délégation (Délégation au Président reconduite par délibération du Comité syndical en date du 8 Juillet 2014).

Au cours de l'année 2015, 7 dossiers ont été instruits :

Dérogation du Syndicat au titre des articles L122-2 et L122-2-1 du Code de l'urbanisme/ Commune de Salvizinet :

→ Dérogation refusée pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUc en bordure de route départementale, créant une « dent creuse ».

→ Dérogation accordée après modification de la demande de dérogation (les zones AUc et AU ont été interverties de manière à prévoir l'extension urbaine dans la continuité directe du centre-bourg et la zone AU reclassée en zone agricole). Elle concerne le secteur « Vigneronnage » pour une superficie de 1,2 ha.

Dérogation du Syndicat au titre des articles L122-2 et L122-2-1 du Code de l'urbanisme/ Commune de Feurs :

→ Dérogation accordée pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone UCa sur une superficie globale de 722 m².

Dérogation du Syndicat au titre des articles L122-2 et L122-2-1 du Code de l'urbanisme/ Commune de Montverdun :

→ Dérogation accordée pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU d'une superficie de 1.8 ha sur le secteur « Bourg ».

→ Dérogation refusée pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU d'une superficie de 6,4 ha sur le secteur « Urfé ».

Modification simplifiée n°1 du PLU de Cleppé :

→ Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet.

Dérogation du Syndicat au titre des articles L122-2 et L122-2-1 du Code de l'urbanisme/ Commune de La Chamba :

→ Dérogation refusée.

Elle concerne le Permis de construire demandé sur la commune de La Chamba relatif à un projet plus vaste dont il ne peut être dissocié (constructions devant servir de point de raccordement au projet de parc éolien prévu sur les communes voisines).

Modification du PLU de Saint Barthélémy Lestra :

→ Réserves formulées.

→ Participation à la démarche Interscot de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Sur l'année 2015, un « pack de connaissances métropolitain » a été produit.

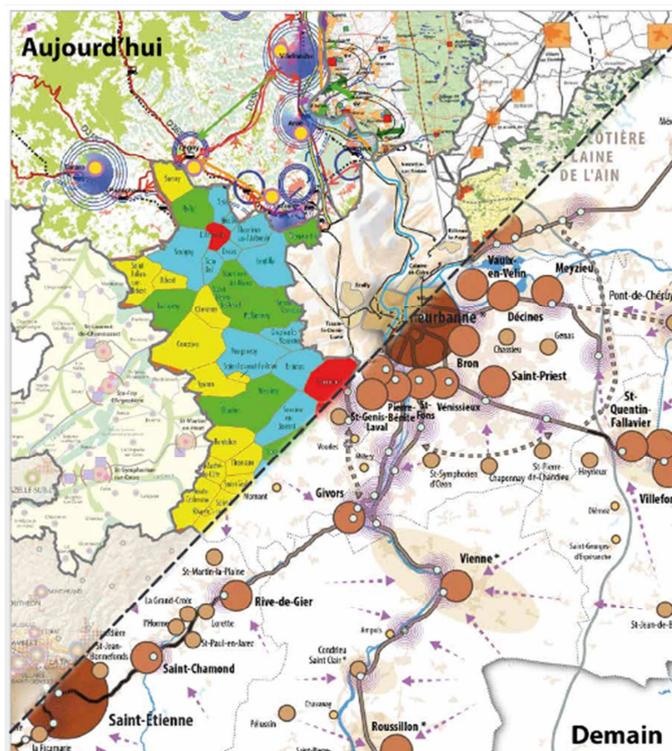
Le lexique métropolitain, le livrable de synthèse « Dynamiques de métropolisation – Repères », l'actualisation du poster « Administration territoriale » et la plaquette des indicateurs inter-Scot, forment le « pack de connaissances métropolitain » attendu par les élus du Pôle métropolitain et de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise.



La collaboration entre l'inter-Scot et le Pôle métropolitain demeure un leitmotiv de l'activité avec de nombreuses missions menées de concert : urbanisme commercial, dynamiques résidentielles, stratégie alimentaire...

La démarche inter-Scot, à laquelle le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre adhère depuis 2012, s'oriente vers des champs nouveaux. Deux rencontres des présidents de l'inter-Scot en Juillet et de Novembre 2015 ont acté une réorientation des travaux avec l'exploration de sujets nouveaux (transition énergétique, eau, richesse des territoires ...), l'organisation de visites-terrain et de séances d'échanges avec les professionnels.

Un « cahier de recommandations pour une harmonisation de la sémiologie des Scot » a également été produit et présenté aux Présidents de l'Inter-scot.



Une cartographie assemble 2 cartes métropolitaines, l'une est la juxtaposition des différents Scot actuels (carte de gauche), l'autre illustre ce que pourrait être une image de l'aire métropolitaine plus cohérente par l'adoption d'un vocabulaire et d'une cartographie partagés.

Les présidents ont reconnu la nécessité de ce travail en commun afin de mieux coordonner leurs actions, identifier leurs cohérences, leurs complémentarités, mais aussi leurs concurrences potentielles.

Les perspectives sur l'année 2016

- Finaliser l'étude d'élaboration du SCOT Loire Centre :
 - . Arrêt du projet du SCOT Loire Centre en Comité syndical
 - . Consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet de SCOT arrêté
 - . Engagement de l'enquête publique
 - . Approbation du SCOT Loire Centre en Comité syndical

ANNEXE- Tableau des délibérations (Année 2015)

Date du Comité syndical	Numéro de délibération	Objet
17 Février 2015	2015-02-17/01	Débat d'Orientations Budgétaires
24 Mars 2015	2015-03-24/01	Approbation du Compte de gestion
	2015-03-24/02	Approbation du Compte administratif
	2015-03-24/03	Affectation de résultat de l'exercice 2014 au budget primitif 2015
	2015-03-24/04	Convention avec Epures
7 Avril 2015	2015-04-07/01	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
19 Mai 2015	2015-05-19/01	Contribution du Syndicat mixte à l'acquisition de l'image satellitaire Spot Théma 2015
27 Octobre 2015	2015-10-27/01	Adoption du rapport d'activités 2014
	2015-10-27/02	Avenant SAFEGE- Poursuite de l'étude Adéquation besoins ressources en eau potable
15 Décembre 2015	2015-12-15/01	Débat d'Orientations Budgétaires